

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le 26 juin le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MENUT Jacques, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 20 juin 2008

## MAIRES DÉLÉGUÉS :

St Michel l'Ecluse et Léparon : M. ARNAUDINAUD Jean-Pierre

St Michel de Rivière : M. POINTET Jean-Claude

## CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

La Roche-Chalais : M. BONNET Jean-Claude (Adjoint), M. VIAUD André (Adjoint), M. DELAVIE Jacques, M. De GILBERT François, M. ESPAGNET Eric, Mme DALY Mariette, Mme OUYARY Françoise, M. BENOIT-BARNE Laurent, M. NEIGE Pascal, Mme DUMON Isabelle, Mme SHARPE Sylvie,

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mme GRANGE Aline (Adjoint), M. BONNEAU Gilbert (Adjoint), M. TALON Jean-Paul, Mme VOINEAU Roseline

Saint-Michel-de-Rivière : M. MAILLETAS Alain (Adjoint), M. PEYRONT Michel, M. DUBET Gérard

ABSENTS EXCUSÉS : M. GOBIN Joël (procuration à M. Jean-Claude POINTET), DUVAL Joël

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : Mme PEILLET Françoise, M. BEAUVAIS Jean-Denis, M. BERTEAU Julien, Mme GAUTRIAS Josette, M. VILMIN Jacques, M. MOYEN Didier, Mlle VILLENEUVE Sandrine

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSÉS : M. MASSÉ Roger, Mme CROUIGNEAU Lydia, M. GOUZILH Hervé, Serge DUVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BONNEAU Gilbert

---

La séance est ouverte à 20h45.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2008 est approuvé à l'unanimité sous réserve : un rectificatif est apporté, Mme GAUTRIAS était portée présente lors du dernier Conseil Municipal, alors qu'elle était absente et excusée

## 1- SITUATION DES TRAVAUX ACTUELS :

M. le Maire laisse la parole à Messieurs BONNET Jean-Claude et VIAUD André

M. BONNET expose les points suivants :

- ***Lotissement de BATIER***  
La voirie, la desserte du lotissement et l'enrobé sont terminés.  
Les boîtiers de raccordement gaz et électricité sont en cours de réalisation.  
La réception est prévue le 17 juillet à 10 h.
- ***Halte Nautique***  
L'enquête publique portant sur la modification du P.O.S est terminée, la construction sera possible courant septembre.
- ***Place de l'Etoile***  
Le traçage est terminé.  
Le portail et le passage pour les personnes handicapées à l'entrée du stade sont à terminer.  
Les arbres seront replantés en septembre dans leur totalité au frais du pépiniériste, car, même ceux qui sont en place aujourd'hui ne correspondent pas à la commande initiale (cahier des charges) prévue en cours de travaux.  
Les arbres qui sont en train de mourir ne doivent pas être arrachés par les Services Techniques, il faut attendre la disponibilité du pépiniériste.
- ***Clôture Ecole Maternelle***  
Les services techniques se chargeront de poser cette clôture car pour la deuxième fois l'entreprise retenue ne peut plus assurer le travail pour cause de cessation d'activité.
- ***Centre de Loisirs***  
M. BONNET remercie chaleureusement l'association « Les Enfants de la Dronne » pour l'énergie et le dévouement dont ils ont fait preuve pour la mise en service du Centre de Loisirs sans hébergement.

Il remercie également vivement les Services Techniques ayant participé aux travaux de l'ancienne maison jouxtant le Centre de Loisirs, les peintures ont été réalisées en un mois et le montage des jeux a nécessité l'aide de deux à trois personnes pendant une semaine.

M. BONNET laisse la parole à M. VIAUD

- ***Goudronnage Rue de la Grand Font et rue des Tanneries***

L'entreprise BROUIJAUD a proposé un devis à 6,59€ le m<sup>2</sup> soit un total de 6 729€ H.T pour 1 020m<sup>2</sup>

Le devis de l'entreprise SGREG était de 10,75€ le m<sup>2</sup>.

L'entreprise BROUIJAUD a été retenue.

- ***L'étanchéité Terrasse salle des fêtes***

L'entreprise Charrière Jean-Louis est venue constater le problème, un devis de réparation sera présenté.

- ***Piscine***

Après avoir effectué une réparation d'étanchéité il n'y a plus de fuite (avant cette opération la dépense d'eau était de 50m<sup>3</sup>/jour)

Par contre, deux nouveaux problèmes sont apparus :

- a) une importante quantité d'air entre dans les bacs de filtration automatique de l'eau des deux bassins de la piscine.
- b) L'évacuation manuelle de cet air par ouverture d'une vanne occasionne beaucoup de bruit et ce plusieurs fois par jour. Cet air est réinjecté en partie dans l'eau des bassins (bulles nombreuses et visibles) Un technicien de la Société DEGREMOND est intervenu le 26 juin 2008. Il a diagnostiqué une fuite des canalisations sous plage entre les deux bassins et la salle de filtration. Il est conseillé d'installer dans un premier temps, un purgeur automatique d'air (électrovanne couplée à une «minuterie»). Ce matériel peut-être installé facilement.
- c) Le deuxième problème, concerne d'importants « coups de béliers » (chocs dus à la vitesse et au volume de la circulation de l'eau dans les tuyauteries de la salle de filtration). Ces chocs ne sont peut-être pas étrangers à la fuite sous plage.  
Pour palier à ce phénomène de « coups de bélier », le technicien a proposé une étude consistant à installer un système d'accumulateurs qui absorbera une grande partie de ces phénomènes mécaniques.  
Ce travail est assez important, un rapport de sa visite et un devis va être soumis à la collectivité par la Société DEGREMOND.

## **2 - AVENANT N°4 RELATIF AU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Après différentes interventions de MM. BONNET et DELAVIE sur la situation financière du Centre de Loisirs sans Hébergement M. le Maire fait part à son Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux suivants :

- La surface à goudronner a du être augmentée afin de recevoir de façon correcte l'aire de jeux.  
La terrasse existante (20m<sup>2</sup>) à l'arrière du bâtiment sera détruite et remplacée par deux escaliers en face des deux portes de sortie. Cette modification entraîne une moins value sur le marché initial de 1169€ TTC.
- Déplacement de la porte intérieure du SAS d'entrée : déplacement intérieur par le lot MENUISERIE ALUMINIUM à la demande du médecin de la PMI.
- Complément de plafond coupe-feu 1 heure dans le garage à vélos, en plâtrerie à la demande de l'APAVE.
- Complément pour branchement TELECOM en électricité.
- Complément pour mise en sécurité du SAS d'entrée : sonnette électrique à la demande du médecin de la PMI.
- Complément pour déplacement des alimentations de la tisanerie à la demande du médecin de la PMI.
- Adaptation des locaux du personnel à la demande de l'APAVE.

Ces travaux complémentaires concernent les lots ci-après énumérés.

- **Lot 1 Démolition TP-Maçonneries – SARL RENOV'BAT**

Marché et avenant 3 : 194 570,09€ TTC

Avenant 4 : 8 874,86€ TTC

Nouveau montant : 204 614,64€ TTC

- **Lot 6 Menuiserie aluminium – EURL ROUVES**

Marché et avenants 2 et 3 : 41 426,09€ TTC

Avenant 4 : 3 762,03€ TTC

Nouveau montant : 45 188,12€ TTC

- **Lot 7 Plâtrerie – Isolation – SARL LAGORCE ET FILS**  
 Marché et avenant 3 : 29 241,06€ TTC  
 Avenant 4 : 615,10€ TTC  
 Nouveau montant : 29 856,16€ TTC
  - **Lot 9 – Electricité – VMC – SECURITE – SAINT AMAND**  
 Marché et avenant 3 : 22 789,78€ TTC  
 Avenant 4 : 813,28€ TTC  
 Nouveau montant : 23 603,06€ TTC
- Voté à l'unanimité.

### **3 -REGULARISATIONS BUDGETAIRES**

M. DELAVIE fait part au Conseil Municipal des besoins de crédits supplémentaires afin de régulariser les comptes financiers

#### **Vote de crédits supplémentaires nécessaires à ce jour :**

##### **COMMUNE LRC :**

	* compte 2313-121	Travaux restaurant scolaire	18 000€
	* compte 2315-560	Sentier botanique	11 600€
Par emprunt	* Compte 1641	en euro	29 600€

Accepté à l'unanimité.

#### **Décision d'augmentation de crédits et virements de crédits.**

##### **BUDGET COMMUNE LRC :**

##### **Section d'investissement :**

##### **Décisions Modificatives (DM) – Ecritures d'opérations d'ordre**

Pour la prise en charge des travaux SDE24 année antérieure :

<b>Dépenses</b>	Emprunts autres Ets	Cpte 16876-041	20 000€
<b>Recettes</b>	Autres réseaux	Cpte 21538-041	20 000€
<b>Dépenses</b>	Cession de terrain FORME/CNE LRC	Cpte 2111-041	500€
<b>Recettes</b>	Autres subv. Inv. Non transférables	Cpte 1388-041	500€

##### **DM virements de crédits - section d'investissement dépenses :**

	Terrain bâti SMR	Cpte 2115-568	- 0.86€
	Voies communales SMR	Cpte 2315-558	+ 0.86€

Accepté à l'unanimité.

##### **BUDGET ATELIER RELAIS**

##### **Décision modificative d'augmentation de crédits en fonctionnement :**

DEPENSES (reliquat tva)	Compte 658 charges diverse gestion courante	50€
RECETTES	Compte 758 produits divers de gestion courante	50€

##### **BUDGET LOTISSEMENT GERBE :**

##### **Décision modificative d'augmentation de crédits en section de fonctionnement :**

DEPENSES	Compte 658 charges diverse gestion courante	50€
RECETTES	Compte 758 produits divers de gestion courante	50€

##### **Décision modificative virements de crédits en dépenses :**

Cpte 605	Achat de matériel	- 2 000€
Cpte 6711	Intérêts moratoires	+ 2 000€

Accepté à l'unanimité.

## **BUDGET LOTISSEMENT BATIER :**

Opération d'ordre non équilibrée

### **DM virements de crédits en recettes**

Cpte 7133	Variation des en-cours de production	- 500€
Cpte 7015	Ventes de terrains aménagés	+ 500€

### **DM virements de crédits en dépenses**

Cpte 605	Achat matériel	-1 100€
Cpte 6711	Intérêt moratoires (SOBECA, SCREG)	+1 100€

Accepté à l'unanimité.

## **4 -DECISIONS MODIFICATIVES POUR PRISE EN CHARGE DES NOUVEAUX CONTRATS AVEC LE S.D.E 24**

*Ecritures opérations d'ordre pour prise en charge des travaux d'éclairage public par le SDE 24: Canis, La Gane, Daudin, Les Justices, Petit Saint Michel.*

- Section investissement

Dépenses	Cpte 21538-041	11 532,33€
Recettes	Cpte 1687-041	11 532,33€

*Ecritures opérations d'ordre pour prise en charge des travaux d'éclairage public par le SDE24 – SML : Parking, Salle des fêtes et arrière de l'Eglise :*

- Section investissement :

Dépenses	Cpte 21538-041	3 627,94€
Recettes	Cpte 1687-041	3 627,94€

Accepté à l'unanimité.

## **5 -VOTE DES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES**

Il est proposé d'allouer :

- \* Une participation de 5 396 € au Syndicat Intercommunal Scolaire de Ribérac
- \* Une participation de 1 961 € à l'ATD (Agent Technique Départemental)
- \* Une subvention à la Coopérative Scolaire Primaire St Aulaye de 110€

Accepté à l'unanimité.

## **6 - PROPOSITION D'EMPRUNT POUR AFFECTATION AUX TRAVAUX EN COURS**

Après les explications fournies par M. DELAVIE, M. le Maire propose de réaliser un emprunt *initialement prévu au budget 2007 et non réalisé*

de 1 000 000€ réparti comme suit :

- 700 000€ Place de l'Etoile
- 300 000€ Voie desserte de Bâtier

Soit un montant total de 1 000 000€

Plusieurs organismes de prêt ont été contactés à cet effet. L'offre la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne.

Cet emprunt sera réalisé sur 15 ans à un taux de 4,40% (plus précisément 4,3971 %)

M. DELAVIE suggère de retenir cette dernière.

A l'unanimité l'assemblée délibérante donne son accord.

## **7 -CREATION DE POSTES POUR DES BESOINS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS DURANT LA MANDATURE DU CM :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lorsque la commune engage un contractuel ou un saisonnier il faut obligatoirement prendre une délibération. Afin de simplifier la démarche administrative, M. le Maire propose que pour la durée de la mandature du Conseil Municipal, une délibération unique soit votée faisant ressortir le poste de polyvalence (occasionnel, saisonnier, ou de remplacement) créé selon les besoins ponctuels (horaires et travail hebdo). L'assemblée vote pour, à l'unanimité.

M. le Maire annonce à ce sujet la venue d'un Maître Nageur qui remplacera M. TROTET au mois d'août.

## **8 - INDEMNITES DE CONSEIL VERSEES AU COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE SAINT AULAYE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET**

Suite au départ de Mme BUTAUD au 30/06/2008, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les points suivants à savoir :

- demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à M. COUSTY, Receveur Municipal à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

## **9 - ACHAT DE PARCELLES PAR ACTE ADMINISTRATIF SUPPORTANT LE CHATEAU D'EAU, L'ACCES ET LE SURPRESSEUR DE BELARBRE**

M. ARNAUDINAUD, Maire Délégué de la commune de Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon, informe le Conseil Municipal du point suivant : Certaines parcelles permettant l'accès au château d'eau « du Renard » et au surpresseur de bel Arbre sont entretenues par la commune de SAINT MICHEL LEPARON, laquelle n'est pas propriétaire. La commune a fait borner les parcelles où se trouve le château d'eau à ses frais, en accord avec les propriétaires concernés. Afin de régulariser à moindre coût cette opération, il est proposé de réaliser cette transaction par un acte en la forme administrative au prix de 15 € par cédant.

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

## **10- DISSOLUTION DE L'A.F.R DE SAINT-MICHEL-L'ECLUSE-ET-LEPARON**

M. ARNAUDINAUD a informé le Conseil Municipal de la dissolution de l'A.F.R de Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon. Il informe que la Commission du bureau de l'AFR s'est réunie afin de délibérer sur :

- la dissolution de l'A.F.R
- le transfert du patrimoine foncier et l'incorporation de la voirie sur la commune
- le transfert du solde éventuel du compte financier de l'A.F.R à la commune.

A cet effet, lors du prochain Conseil Municipal le sujet sera délibéré.

## **11 – AMENAGEMENT FONCIER**

M. ARNAUDINAUD informe le Conseil Municipal que suite aux élections de mars dernier, il est fait obligation de renouveler la Commission Communale d'Aménagement Foncier. La publicité sera faite sous forme normale et simplifiée, économie financière non négligeable. Celle-ci sera constituée lors du prochain conseil de juillet.

## **12 – TRAVAUX SUR LIGNE D'EAU DESSERVANT SERVANCHES, REFECTION DU REGARD**

La réfection du regard sur la ligne d'eau desservant Servanches a été réalisée par les employés communaux de Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon avec la collaboration du service fermier la SEREX.

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

### ***a) Commission des Impôts***

Il faut proposer des noms de personnes émanant de chacune des communes, aux services fiscaux

Le conseil délibère à cet effet.

### ***b) Chèques AXA sinistre école – 4 602€***

Mme MAINGOT a remis un chèque concernant le sinistre « dégât des eaux » de l'école primaire survenu en 2007.

Le Conseil Municipal prend connaissance du remboursement de ce sinistre.

### ***c) Téléthon***

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre qu'il a reçue des organisateurs du Téléthon. Cette manifestation est programmée les 5 et 6 décembre 2008, une réponse est demandée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

M. le Maire propose aux Commission Festivités et Sports de La Roche-Chalais de coordonner éventuellement une manifestation unique avec les communes associées. M. ARNAUDINAUD regrette que les petites communes n'aient pas été aidées, d'où un essoufflement certain.

M. le Maire propose que cette manifestation soit renouvelée.

Accepté à l'unanimité

**c) Organisation scolaire**

M. NEIGE explique que suite à la nouvelle loi du Ministre de l'Education Nationale, l'organisation scolaire va être modifiée.

La semaine restera à quatre jours d'école et les vacances seront plus longues. Un temps supplémentaire de deux heures par jour sera consacré au soutien scolaire pour les enfants en difficulté.

Les horaires vont être modifiés : entrée à 8h30 au lieu de 9h00 (Ecole Primaire)

entrée à 8h45 au lieu de 9h00 (Ecole Maternelle)

Cela engendrera une modification du fonctionnement des services scolaires et des horaires du personnel.

En avril dernier, un poste de l'école maternelle devait être supprimé. Pour que ce poste soit conservé il faut justifier de 91 élèves, à ce jour l'effectif atteint de 102 élèves, le poste devrait être maintenu.

Une nouvelle enseignante est nommée à l'école primaire, il s'agit de Mme CHATAIGNER Céline plus connue sous le nom de CHETANEAU. Le Conseil Municipal est très heureux d'accueillir une enseignante originaire de la commune.

Les travaux demandés par les écoles seront effectués pendant les vacances scolaires.

**d) Syndicat d'Initiative**

Le Conseil est invité le samedi 28 juin 2008 à un vernissage et une exposition d'objets en bois.

**e) Ecole élémentaire publique – kermesse du 27 juin 2008**

La Directrice de l'Ecole Publique a remis une invitation au Conseil pour les convier à la kermesse de l'école.

**f) Mariage d'Alain TROTET et Anne**

Le Conseil Municipal est amicalement convié au mariage et souhaite beaucoup de bonheur aux futurs époux.

**g) Déploiement réseau HERTZIEN :**

Compte-rendu de la réunion du mercredi 25 juin avec les élus.

La société 17 numérique, délégataire de Service Public pour le compte du Conseil Général de la Charente Maritime chargée de mettre en œuvre le réseau haut débit sur la commune de ST AIGULIN et ses environs a présenté le projet d'aménagement du pylône Bouygues de la ROCHE-CHALAIS.

Il n'est pas question, comme annoncé par erreur, d'installer un émetteur WIMAX mais de mettre en place deux faisceaux hertziens. Cette technologie très ancienne ne présente aucun risque connu pour la santé des riverains.

La société installera une zone technique au pied du pylône (2m<sup>2</sup>). Une convention sera passée entre la Société 17 numérique et la Commune pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 12 ans, moyennant une indemnité de 1000€/an.

Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal quant à l'acceptation de la convention. M. ARNAUDINAUD souhaiterait que les installations mises en place puissent être vérifiées. M. MAILLETAS, conseiller municipal, pense pouvoir identifier avec certitude le type d'antenne posée.

Le Conseil passe au vote cette convention: 2 abstentions - 21 pour.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

**h) Informations**

Mme DELIBIE Maryse a pris ses fonctions de Directrice par intérim de l'EHPAD le 14 juin 2008.

Mme CHALLARD est nommée à CHALAIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question étant posée, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,  
Jacques MENUT**